Département de Meurthe et Moselle

Commune
de
EINVILLE au JARD
54370

ARRETE MUNICIPAL n° 064/2026

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la Commune d'EINVILLE-AU-JARD,

Vu la demande de l'entreprise COLAS – 21 Chemin de St-Léopold - 54300 LUNEVILLE, pour réaliser des travaux de mises à niveau de tampon fonte pour le Département,

Arrête :

ARTICLE 1
Pour permettre la réalisation de travaux rue du Pont à EINVILLE-AU-JARD et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise et des usagers des voies, **du mercredi 24 juin 2026 au mercredi 8 juillet 2026 inclus, le stationnement sera interdit rue du Pont sur l'emprise des travaux et la chaussée sera rétrécie.**
Une déviation sera ponctuellement mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2
Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone des travaux excepté pour les véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 3
L'entreprise COLAS, chargée de l'inspection détaillée, aura la charge de la signalisation du chantier aux usagers de la route, dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1er, 8ième partie relative à la signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992), donc responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4
Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 6
Monsieur le Maire de la Commune d'EINVILLE-AU-JARD, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie Lunéville et Einville-au-Jard sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7
Le présent arrêté est adressé à l'entreprise COLAS, à Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie Lunéville et Einville-au-Jard et au Centre de secours principal de LUNEVILLE.

A Einville-au-Jard, le 16 juin 2026
Le Maire,
Michel VOGIN

MAIRIE d'EINVILLE-AU-JARD Meurthe-et-Moselle

Adresse : 5 Rue Karquel - 54370 EINVILLE AU JARD – Téléphone : 03 83 72 92 01
Site : einville-au-jard.fr – courriel : contact.mairie@einville-au-jard.fr